

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

Version 3.0

Date d'impression 13.07.2019

Date de révision 19.02.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : TRICHLORURE DE FER 46% SOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG
Elsässerstrasse 231
CH 4002 Basel

Téléphone : +41 (0)58 344 80 00

Téléfax : +41 (0)58 344 82 08

Adresse e-mail : doku@brenntag.ch

Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

| RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------|--------------------|
| Classe de danger | Catégorie de danger | Organes cibles | Mentions de danger |

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

| | | | |
|--|-------------|-----|------|
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | Catégorie 1 | --- | H290 |
| Toxicité aiguë | Catégorie 4 | --- | H302 |
| Irritation cutanée | Catégorie 2 | --- | H315 |
| Lésions oculaires graves | Catégorie 1 | --- | H318 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

- Symboles de danger : 
- Mention d'avertissement : Danger
- Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- Conseils de prudence
- Prévention : P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention : P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P330 Rincer la bouche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- trichlorure de fer

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| Composants dangereux | Concentration [%] | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | |
|----------------------------------|-------------------|--|--------------------|
| | | Classe de danger / Catégorie de danger | Mentions de danger |
| trichlorure de fer | | | |
| No.-CAS : 7705-08-0 | 46 | Acute Tox.4 | H302 |
| No.-CE : 231-729-4 | | Skin Irrit.2 | H315 |
| No. enr. : 01-2119497998-05-xxxx | | Eye Dam.1 | H318 |
| REACH EU | | Met. Corr.1 | H290 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas d'indisposition.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

TRICHLORURE DE FER 46% SOL**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

Produits de combustion dangereux : La formation de fumées caustiques est possible. L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Chlore, Chlorure d'hydrogène

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation d'aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de feu : incombustible

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de la lumière. Température de stockage: à température ambiante i. environ 20°C

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Classe de stockage (Allemagne) : 8B: Substances corrosives non combustibles

Matériaux d'emballage inappropriés : , Métaux. acier, Aluminium, cuivre, Etain, Nickel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Composant: | trichlorure de fer | No.-CAS 7705-08-0 |
|---|--------------------|-------------------|
| Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL) | | |

| | |
|--|-------------------------|
| DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation | : 2 mg/m ³ |
| DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation | : 2 mg/m ³ |
| DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau | : 0,57 mg/kg p.c./jour |
| DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau | : 0,57 mg/kg p.c./jour |
| DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation | : 0,5 mg/m ³ |
| DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation | : 0,5 mg/m ³ |
| DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau | : 0,29 mg/kg p.c./jour |
| DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la | : 0,29 mg/kg p.c./jour |

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

peau

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 0,29 mg/kg p.c./jour
Ingestion

Concentration prédite sans effet (PNEC)

| | | |
|----------------------------|---|---------------------------------|
| STP Fe | : | 500 mg/l |
| Sédiment d'eau douce Fe | : | 49500 mg/kg poids sec (p.s.) |
| Sédiment marin Fe | : | 49500 mg/kg poids sec (p.s.) |
| Sol Fe | : | 55500 mg/kg poids sec (p.s.) |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
En cas de formation d'aérosol ou de brume, utiliser une protection respiratoire appropriée.
Type de Filtre recommandé:E

Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Les matières suivantes sont convenables:
caoutchouc butyle
Chloroprène
Néoprène
polyéthylène
PVC

TRICHLORURE DE FER 46% SOL*Protection des yeux*

Conseils : Écran facial

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.
Vêtement de protection résistant aux acides.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|----------------------------------|-------------------------|
| Forme | : liquide |
| Couleur | : Vert-noir |
| Odeur | : irritant piquante |
| Seuil olfactif | : donnée non disponible |
| pH | : < 1 |
| Point de congélation | : donnée non disponible |
| Point d'ébullition | : > 110 °C |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Taux d'évaporation | : donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : donnée non disponible |
| Densité relative | : donnée non disponible |
| Hydrosolubilité | : soluble |
| Coefficient de partage: n- | : donnée non disponible |

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible

Décomposition thermique : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

Explosibilité : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut être corrosif pour les métaux. Réaction exothermique avec les alcalins.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes, Métaux. Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
Chlore, Chlorure d'hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Oral(e)**

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

donnée non disponible

Inhalation

donnée non disponible

Dermale

donnée non disponible

Irritation**Peau**

donnée non disponible

Yeux

donnée non disponible

Sensibilisation

Résultat : Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : donnée non disponible

Mutagénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

donnée non disponible

Exposition répétée

donnée non disponible

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

donnée non disponible

TRICHLORURE DE FER 46% SOL**Danger par aspiration**

donnée non disponible

Composant: trichlorure de fer No.-CAS 7705-08-0**Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 : 1300 mg/kg (Souris) Références croisées

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation**Peau**

Résultat : Irritant pour la peau. (Rat)

Yeux

Résultat : Dommage irréversible. (Lapin) (OECD - Ligne Directrice 405) Références croisées

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Essai localisé sur les ganglions lymphatiques; Souris) (OCDE ligne directrice 429) Références croisées

Effets CMR**Cancérogénicité**

(négatif, Rat, Fischer 344/DuCrj, mâle et femelle)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 451)

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène.
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Tératogénicité : donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

TRICHLORURE DE FER 46% SOL**Génotoxicité in vitro**

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Fibroblastes de hamster chinois; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 487)
négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Cellules de lymphome de souris; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476)
négatif (essai de mutation inverse; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris)

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

NOEL : 277 mg/kg
(Rat, mâle)(Oral(e); 90 jours) (OCDE ligne directrice 408)
NOEL : 314 mg/kg
(Rat, femelle)(Oral(e); 90 jours) (OCDE ligne directrice 408)

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant: trichlorure de fer **No.-CAS 7705-08-0**

TRICHLORURE DE FER 46% SOL**Toxicité aiguë****Poisson**

CL50 : 20,3 mg/l (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 9,6 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (Immobilisation; OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50r : 6,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h) (OCDE Ligne directrice 201)

NOEC : 2,4 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h) (OCDE Ligne directrice 201)

Toxicité chronique**Poisson**

NOEC : 0,32 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); 33 jr)

Invertébrés aquatiques

NOEC : 0,7 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 21 jr)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant: trichlorure de fer **No.-CAS 7705-08-0**

Persistance et dégradabilité**Persistance**

Résultat : donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | trichlorure de fer | No.-CAS 7705-08-0 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Bioaccumulation

Résultat : BCF: < 20 (Cyprinus carpio (Carpe); 5 mg/l; Substance d'essai: sulfate de fer(II) heptahydrate) Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | trichlorure de fer | No.-CAS 7705-08-0 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Mobilité

Sol : immobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | trichlorure de fer | No.-CAS 7705-08-0 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
 Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

| | | |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| Composant: | trichlorure de fer | No.-CAS 7705-08-0 |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

2582

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : CHLORURE DE FER III EN SOLUTION
RID : CHLORURE DE FER III EN SOLUTION
IMDG : FERRIC CHLORIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C1; 80; (E)
RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C1; 80
IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
RID : III
IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non
Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

TRICHLORURE DE FER 46% SOL**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

Autres réglementations : Restrictions professionnelles : Selon la directive 92/85/CEE concernant la sécurité et la santé des employées enceintes au travail et la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail

CPID : 303501-37

Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (2015 déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

Composant: trichlorure de fer No.-CAS 7705-08-0

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

| | |
|------|--------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

Abréviations et acronymes

LOAEC

| | |
|--|------------------------|
| concentration minimale avec effet nocif observé | LOAEL |
| dose minimale avec effet nocif observé | LOEL |
| dose minimale avec effet observé | NLP |
| ne figure plus sur la liste des polymères | NOAEC |
| concentration sans effet nocif observé | NOAEL |
| dose sans effet nocif observé | NOEC |
| concentration sans effet observé | NOEL |
| dose sans effet observé | OCDE |
| Organisation de coopération et de développement économiques | LEP |
| limite d'exposition professionnelle | PBT |
| persistant, bioaccumulable et toxique | N° REACH Autor. |
| REACH - Numéro d'autorisation | N° REACH ConsDemAutor. |
| REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation | PNEC |
| concentration prédite sans effet | STOT |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles | SVHC |
| substance extrêmement préoccupante | UVCB |
| substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques très persistant et très bioaccumulable | vPvB |

TRICHLORURE DE FER 46% SOL

| | |
|---------------|--|
| FBC | facteur de bioconcentration |
| DBO | demande biochimique en oxygène |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| CLP | classification, étiquetage et emballage |
| CMR | cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction |
| DCO | demande chimique en oxygène |
| DNEL | dose dérivée sans effet |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | liste européenne des substances chimiques notifiées |

Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.